

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 10 MARS 2020

N° 2

Date de convocation : 03.03.2020

Date d'affichage : 31.03.2020

L'an deux mille vingt, le dix mars à dix-neuf heures quinze minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. Pascal CARPENTIER, Maire, assisté de Mmes et Mrs Gilbert ROUSSEL, Pascal DARCHE, Aline GRILLE, Annick BREITENBACH, Guillaume HOOGERP, Monique MERCIER, Nadège CAREME.

Absents excusés : Mme Roselyne TESSON, Mrs Christophe VERNON, Denis LEROY, Yannick CROIX.

Pouvoir :

M. Christophe VERNON a donné pour à M. Pascal CARPENTIER.

Secrétaire de séance : Mme Annick BREITENBACH

Ordre du Jour :

- Approbation des comptes de gestion 2019. Délibération sous réserve de la validation par la Préfecture.
 - Comptes administratifs 2019 : présentation et délibération sous réserve de la validation des comptes de gestion.
 - Taxes locales directes 2020 : délibération.
 - Choix des subventions 2020. Délibération.
 - Restauration des bancs de l'église : délibération pour règlement de la facture.
 - Points d'eau incendie : compte-rendu du schéma communal réalisé par le SERPN.
 - Elections municipales 2020 : bureau de vote.
- Questions diverses.

1) Approbation des comptes de gestion et vote des comptes administratifs 2019 :

Le Conseil Municipal après s'être fait présenté les comptes administratifs 2019 pour les budgets (Commune, Assainissement, CCAS), après s'est assuré que le receveur ait repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui des titres de recettes, des mandats de paiement ordonnancés, des opérations d'ordre, le conseil municipal :

- Déclare que le compte de gestion dressé pour chaque budget (commune, assainissement, CCAS) pour l'exercice 2019 par le receveur, est conforme aux écritures passées, qu'il n'appelle ni observation, ni réserve de sa part et l'approuve.
- Approuve les comptes administratifs 2019 pour les budgets commune, assainissement, CCAS à l'unanimité, avec 8 voix pour, décomposées ainsi : 8 voix pour (le Maire ne participant pas au vote).

2) Présentation des comptes administratifs 2019 :

Commune :

Résultat 2018 : 624 094.19 – 25 600 (RAR) = **598 494.19 €**

Mandats émis 2019 : 393 452.66 €

Titres émis 2019 : 470 787.61 €

Résultat global 2019 : 675 829.14 – 50 000 (RAR) = **625 829.14 €**

Assainissement :

Résultat 2018 : **106 538.66 €**

Mandats émis 2019 : 44 849.57 €

Titres émis 2019 : 32 282.53 €

Résultat global 2019 : **93 971.62 €**

CCAS :

Résultat 2018 : **2 447.93 €**

Mandats émis 2019 : 4 893.20 €

Titres émis 2019 : 10 830.00 €

Résultat global 2019 : **8 384.73 €**

3) Taxes locales directes 2020 :

Après délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité, le maintien des taux d'imposition pour l'année 2020 :

Taxe d'habitation	10.46 %
Taxe foncière (bâti)	12.75 %
Taxe foncière (non bâti)	30.38 %
C.F.E.	15.70 %

A noter qu'en 2020, la taxe d'habitation sur les résidences principales sera supprimée pour 80% des foyers.

4) Choix des subventions 2020 :

ORGANISMES	MONTANT SUBVENTION 2019	MONTANT SUBVENTION 2020
C.C.A.S.	10 500	5 000
ASSOCIATION SAINT MARTIN	400	800
COMITE DES FETES	1 200	1 200
CROIX ROUGE	150	150
AS DE CHŒUR	600	600
OBJECTIF PHOTO 27	500	500
LES SOULIERS CROSVILLAIS	500	500 + 600 exceptionnel (PSC1 prévention secours civiques niveau 1)
ASSO AVEC LES ENFANTS	500	500
BTC DU PLATEAU	500	500
COOPERATIVE SCOLAIRE	600	600 + 1 000 transport élèves voyage à Versailles
JEUNES SAPEURS POMPIERS	200	200

U.V.N.	200	200
FOOTBALL CLUB DU NEUBOURG		200
AGIR AVEC BECQUEREL POUR LA VIE	200	200
TOTAL SUBVENTIONS (HORS C.C.A.S)	5 550	6 150 + 1 600 <u>except.</u>
<u>COTISATIONS</u>		
U.M.E.E. Union mairies et élus de l'Eure	111	117
AMR 27 maires ruraux	90	90
FONDATION DU PATRIMOINE	100	100
AMIS MONUMENTS ET SITES DE L'EURE	100	116
CAUE 27	160	161
TOTAL COTISATIONS	561	584

5) Restauration des bancs de l'église :

Monsieur le Maire informe le conseil que les travaux de restauration des bancs de l'église (partie gauche en montant vers le chœur) sont terminés. Ils ont été réalisés par l'entreprise Rémy Desmots. La facture s'élève à 24 499 € HT. Une subvention de 40 % du Conseil Départemental a été attribuée, soit 11 025 €, et un don de l'association As de Chœur de 3 859 €.

6) Points d'eau incendie :

Le SERPN a réalisé un schéma communal des points d'eau incendie sur la commune afin de recenser les cibles défendues et non défendues par un point d'eau. La sécurité incendie doit être garantie sur une distance de 200 m autour des constructions (selon la nouvelle réglementation). Il en résulte que la commune devra réaliser un échancier et prioriser des projets d'installation en fonction des facteurs suivants :

- Nombre de foyers protégés,
- CU engagés,
- Distance par rapport aux autres points d'eau,
- Rapidité d'installation et disponibilité foncière,
- coût de l'engagement.

Un devis a été demandé au SERPN pour un renforcement sur certains secteurs. Après étude et réflexion, les dépenses seront à prendre en considération dans le budget primitif 2020. A suivre.

7) Elections municipales 2020 :

Les élections municipales auront lieu **DIMANCHE 15 MARS 2020 de 8h à 18h**. Les consignes sanitaires seront respectées. Monsieur le Maire invite les conseillers à s'inscrire pour tenir le bureau de vote,

et remercie les adjoints et conseillers pour leur collaboration tout au long de ce mandat.

Fin de la séance.